

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

148920

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 153

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FARAJ ALLAH Naima

Date de naissance :

25/07/52

Adresse :

31 Bd. Mohamed V Casablanca

Tél. : 06 16 07 43 04

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BENNOUNA Mohamed

Ophthalmologiste

Maladies & Chirurgie des Yeux

47, Av. Hassan II Casablanca

Tel 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

INP : 091027201

Date de consultation :

25/01/2023

Nom et prénom du malade :

MOUAFAJ Mohamed

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Extraction d'un dent

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

ALD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 04/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relevé des Actes
25-01-2023	à fructue			<i>Dr. BENNOUNA M. Ophtalmologie et chirurgie des yeux Maladies &amp; chirurgie des yeux 4, AV. Hassan II Casablanca Tél: 05 22 22 87 96 / 05 22 30 11 INP : 091027201</i>
30/01/2023	à fructue			<i>Dr. BENNOUNA Mohamed Ophtalmologie et chirurgie des yeux Maladies &amp; chirurgie des yeux 4, AV. Hassan II Casablanca Tél: 05 22 22 87 96 / 05 22 30 11 INP : 091027201</i>
EXECUTION DES ORDONNANCES				
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date		Montant de la Facture	
<i>YOUNES BELAYACHI 125-127 Bd Oued Ziz Casablanca Tél / Fax: 05 22 90 51 07</i>	25-1-23		155 00	

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
0	00000000
0	00000000
1	11433553

## (Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris  
Maladies des Yeux  
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale  
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس  
اختصاصي في أمراض العيون  
جراحة العين والجفن  
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 25 janvier 2023

Mme FARAJALLAH Naima

51.60 x 2

1°) BROPDEX: collyre: 2 flacons

2 gouttes 4 fois par jour pendant 10 jours, (matin, milieu de journée, après-midi & le soir)

puis 2 gouttes 2 fois par jour pendant 10 jours, (matin & soir)  
puis 2 gouttes une fois par jour pendant 10 jours, (le matin)

25.90 x 2

2°) MYDRIATICUM COLLYRE:

2 gouttes par jour, le soir au coucher, pendant 8 jours

3°) Rondelles oculaires adhésives: pansement oculaire.

A instiller dans l'oeil opéré.

NB: se laver bien les mains avant chaque changement de pansement.

PHARMACEUTIQUE SARL  
YOUNES BEN HIL  
125-127 Bd Ouard Ziz Casablanca  
Tél / Fax: 05 22 90 51 07

Dr. BENNOUNA Mohamed

Ophtalmologiste  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
47, Av. Hassan II Casablanca  
Tel: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com

طرام: محطة ساحة محمد الخامس V TRAM : Station Place M<sup>ed</sup>



PPV : 51,60 Dhs

**Bropdex® 0,3g / 0,1g**

Tobramycine / Dexaméthasone  
Flacon de 10 ml



PPV : 51,60 Dhs

**Bropdex® 0,3g / 0,1g**

Tobramycine / Dexaméthasone  
Flacon de 10 ml



Zenithpharma  
Fabricant par / Manufactured by / موزع من  
Ratier Sénat SA / Aman pharmaceuticals.com  
12, Koutoubia Street - 13400 - New Phnom Penh - CAMBODIA  
Distribué par / Distributed by /

careful! Don't drive without reading the letter  
soyez prudent! Ne pas conduire sans avoir lu la notice

careful! Don't drive without reading the letter  
soyez prudent! Ne pas conduire sans avoir lu la notice